



Robert Semenuk

(À gauche) Un jeune Cambodgien près d'une zone minée connue.

(À droite) Mazar-e-Sharif, Afghanistan : une survivante munie d'une prothèse réapprend à marcher.



Adrian Brooks/CICR

desquels elles ont été posées. La présence des mines, ou encore la peur des mines, empêchent les gens d'utiliser les terres, les routes et d'autres infrastructures en toute sécurité et de façon productive. Elles sont un obstacle majeur à l'acheminement de l'aide humanitaire, au retour sans danger des réfugiés, à la reconstruction qui doit succéder aux conflits et au développement durable.

Les conséquences terribles des mines sur le plan humanitaire dépassent leur utilité militaire marginale. En effet, les mines se sont révélées d'une utilité limitée pour les armées. Pourtant, elles ont un impact démesuré sur la vie de millions de civils et, de façon plus générale, sur le bien-être socio-économique de pays tout entiers.

La Convention d'Ottawa

Au début des années 90, la révolusion face à ce problème d'origine humaine, alliée à la conviction qu'une solution viable était possible, a déclenché un mouvement international en faveur de l'interdiction des mines terrestres. Des organisations non gouvernementales (ONG) qui apportaient une aide au développement dans des pays comme le Cambodge, l'Afghanistan et le Mozambique voyaient leurs efforts et ceux des populations locales

contrariés par la menace persistante des mines. En raison des blessures extrêmement graves dont elles sont la cause et du fait qu'elles entravaient l'accès aux terres et aux infrastructures dans des conditions de sécurité, la reconstruction et le développement ne pouvaient avancer.

En 1992, une coalition d'ONG mettait sur pied la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres (CIMT), donnant ainsi naissance à un mouvement mieux coordonné pour éliminer les mines, déminer les terrains contaminés et venir en aide aux victimes. Divers États, dont le Canada, ont ensuite adhéré au mouvement antimines. Cette coalition composée de gouvernements et d'éléments de la société civile, et la formule inédite de diplomatie accélérée dont le Canada a pris l'initiative en 1996, constituent ce qu'on a appelé le « Processus d'Ottawa ». C'est dans le cadre de ce processus que se sont déroulées les négociations qui ont mené à l'adoption, en 1997, de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction – la Convention d'Ottawa.

Ce qui donne à ce traité international son caractère singulier, c'est qu'il prévoit à la fois l'interdiction complète d'une arme d'usage courant depuis plusieurs générations et un